

## Vaisselle réutilisable Directives

Lors de manifestation organisée à Neyruz FR, le Conseil communal soutient l'emploi de vaisselle réutilisable pour respecter au mieux l'environnement et éviter les déchets.

Pour la vaisselle utilisée, une participation communale sera octroyée à la société utilisatrice sous forme d'un forfait à définir en % du montant total de la dépense. Ce forfait est basé selon une offre préalable à faire parvenir par la société utilisatrice à l'administration communale ( [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch) ) avant la commande définitive, document qui est alors validé par le Conseil communal.

En cas de facturation pour de la vaisselle abîmée, cassée ou perdue, le montant facturé à cet effet n'est pas pris en compte et est donc déduit du total à prendre en considération pour la subvention.

La société organisatrice a le libre choix du fournisseur de vaisselle réutilisable, que soit via Ecomanif.ch ou une autre entreprise. Elle est responsable des commandes, des contrôles lors de la livraison et du retour du matériel et de l'établissement de la facture finale reçue.

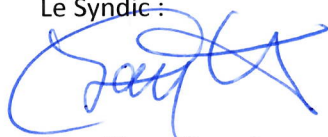
Dès que la facture est validée par la société organisatrice, cette dernière envoie une copie à l'administration communale ( [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch) ).

Le Conseil communal décide du montant final de la subvention (selon indications citées plus haut) et verse le montant y relatif sur le compte bancaire/postal de la société organisatrice.

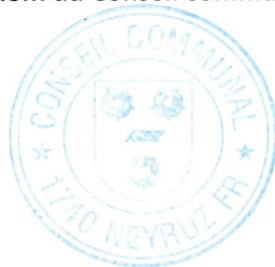
Directives validées par le Conseil communal lors de sa séance du 24 avril 2023

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :



Jean-Pierre Corpataux



Le Secrétaire :



Nicolas Wolleb